

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du 25 juin 2025 - 18h00

Nombre de membres : 24 Quorum : 13	
Membres absents :	3
Membres présents :	21
Membres avec droit de vote :	21
Voix consultative : 7	7 excusés

Le quorum atteint, la proviseure, Mme Sturbaut, ouvre la séance à 18h05

Le secrétariat est assuré par le directeur du primaire Guillaume Edel, secrétaire adjointe M Broussaingaray.

La proviseure fait un rappel de l'ordre du jour qui est validé par les membres.

Remarques préliminaires :

- Pour le SGEN Sadop : ni le titulaire ni le suppléant ne pouvaient venir, Mme MAZUR remplacera sans pouvoir voter car elle n'a pas été élue.
- Le CR du dernier CE n'a pas encore été rédigé, nous voterons les deux CR au prochain CE.

1. Calendrier scolaire.

Le calendrier présenté aujourd'hui est le fruit de plusieurs échanges avec la DGEGP, tutelle argentine, qui vient de l'approuver.

Ce calendrier a été présenté en dialogue social la semaine dernière.

Il est présenté aujourd'hui pour validation en Conseil d'établissement.

Ce calendrier scolaire est le fruit de notre biculturalité et tend à réunir les caractéristiques argentines et françaises. L'année scolaire est partagée en deux par deux coupures : de longues grandes vacances d'été, et des vacances scolaire de trois semaines en juillet.

En France, les grandes vacances d'été sont moins longues, et l'année est divisée en cinq périodes.

Il est impossible de diviser ainsi l'année scolaire argentine. Notre calendrier, comme chaque année, présente un découpage de l'année scolaire en quatre période, avec des petites vacances intermédiaires d'une dizaine de jours. L'ambition est de pouvoir augmenter la durée de ces petites vacances en 2027 pour permettre aux élèves de mieux se reposer.

Nous arrivons à 170 jours travaillés sur l'année scolaire Mermoz, contre 192 demandés par la DGEGP. Sur ces 170 jours, nous arrivons à un nombre d'heures travaillées plus importants que sur les 192. C'est pour cela que la DGEGP l'a autorisé.

Nous arrivons à notre proposition de ce jour. La proviseure, Mme Sturbaut présente notre calendrier 2026 qui commence avec deux jours de prérentrée les 19 et 20 février.

La représentante des personnels du 2nde degré pour le SNES-FSU, demande le nombre d'heures travaillé dans l'année en moyenne par les élèves de l'école primaire. Le directeur du primaire côté français répond qu'il y a dans l'année 951h de temps élève au primaire.

Le COCAC regrette la durée des vacances scolaires qui ne correspondent pas à un calendrier équilibré.

La proviseure précise que la date de fin des cours doit tenir compte de la semaine administrative des personnels.

Le directeur du primaire côté argentin ajoute que la loi argentine oblige le gouvernement à poser trois fériés ponts, nous espérons que le vendredi 10 juillet sera déclaré pont.

La proviseure donne son accord pour discuter de séparer l'année scolaire en cinq périodes pour l'année 2027, même s'il lui paraît que les élèves sont plus reposés avec des vacances plus longues, même s'il y en a moins. Elle regrette aussi le grand nombre de ponts les lundis et vendredis qui ont supprimé beaucoup de cours.

M. Capurro évoque également la complexité des jeunes enfants pour avoir un rythme scolaire avec autant de fériés en début d'année.

Le représentant des personnels du 1^{er} degré regrette les absences et départs anticipés la 1^e semaine de juillet.

Le CPE précise à ce sujet que nous avons 3% d'absences en moins au secondaire par rapport à l'année dernière.

Au moment de passer au vote, Mme Sturbaut propose un vote à bulletin secret. L'ensemble des présents se déclare favorable à un vote à main levée.

Vote pour l'acceptation du calendrier scolaire ainsi présenté :

Contre : 1 :

Abstention : 0

Pour : 20

2. Ajustement des tarifs

Au dernier CE, nous avons informé de l'ouverture de cours de mise à niveau pour les élèves qui rejoindront le lycée à la rentrée 2026. Deux cours ont été créés : un pour la maternelle et un pour l'élémentaire.

La professeure souhaite pouvoir proposer 1h30 de cours supplémentaire. Le public de l'élémentaire est très hétérogène, du CP au CM2, et des heures pourraient être utilisées pour donner un suivi plus personnalisé à certains élèves.

La DAF précise que le nouveau montant couvre strictement la rémunération de l'enseignante, sans que l'établissement ne fasse aucun bénéfice supplémentaire dessus.

Vote à l'unanimité pour un coût passant de 60.000 à 100.000 pesos.

Mme Sturbaut conclut la réunion en ouvrant la possibilité de réunir le conseil d'établissement en distanciel lorsqu'il n'y a pas beaucoup de points à l'ordre du jour.

Françoise STURBAUT

Guillaume EDEL

José Manuel BROUSSAINGARAY